



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## aides de l'État

Question écrite n° 33562

### Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les énergies marines renouvelables (EMR). La France, avec ses quatre façades maritimes et ses collectivités d'outre-mer, possède le deuxième domaine maritime mondial juste derrière les États-unis. Cette richesse est considérée comme un atout fort en matière énergétique. À ce titre, les EMR font partie des technologies porteuses de fortes espérances du fait de la compétence française dans ce domaine. En effet, la France se positionne comme leader mondial sur les EMR, avec près de 500 millions d'euros d'investissements par an et son industrie est présente sur chacune des grandes filières de ces EMR. Toutefois la filière industrielle française des EMR tend à subir la concurrence d'autres pays européens disposant également de ressources importantes, notamment le Royaume-uni. À titre d'exemple, il faut aujourd'hui en France quatre autorisations avant de démarrer la mise en place de sites d'essai et de fermes pilotes alors qu'une seule est nécessaire en Écosse. Ainsi il aimerait connaître quelles sont ses intentions ainsi que celles du Gouvernement afin de reconnaître l'importance stratégique des EMR pour la France et renforcer l'organisation et la structuration de la filière industrielle française de ces EMR.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bricout](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33562

**Rubrique :** Mer et littoral

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7721

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)